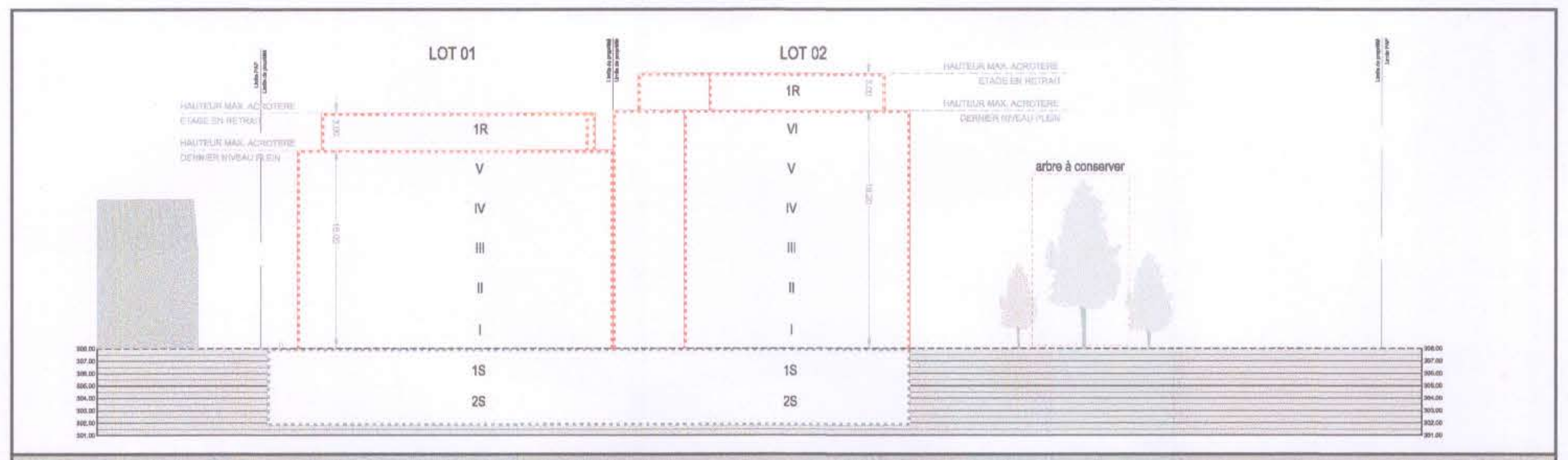

COUPE A-A' 1-500

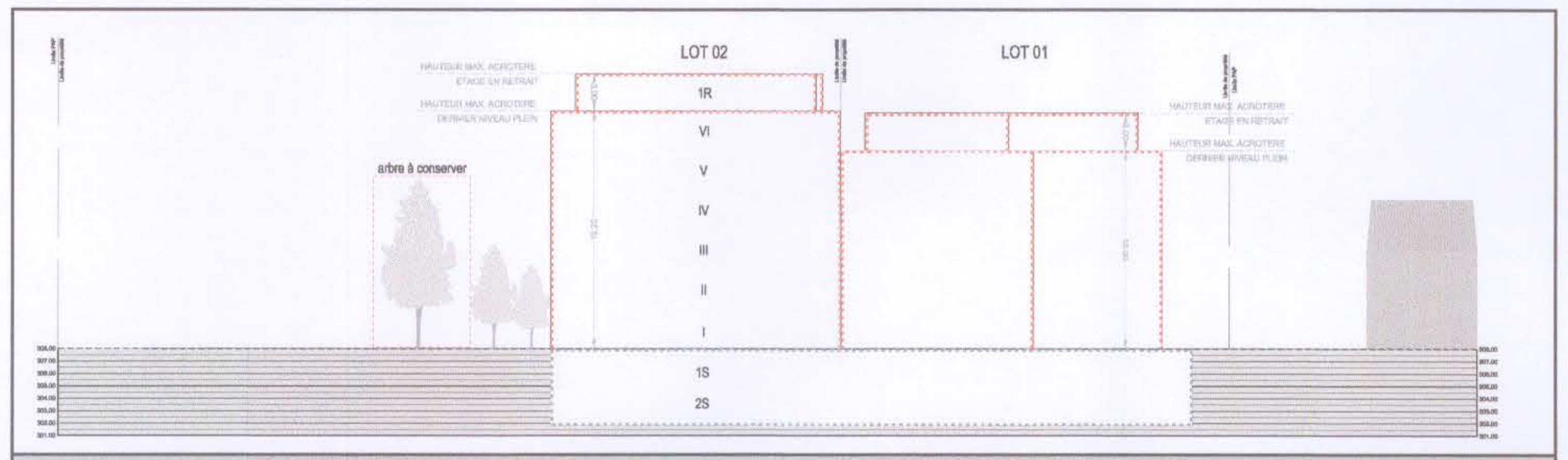

COUPE B-B' 1-500

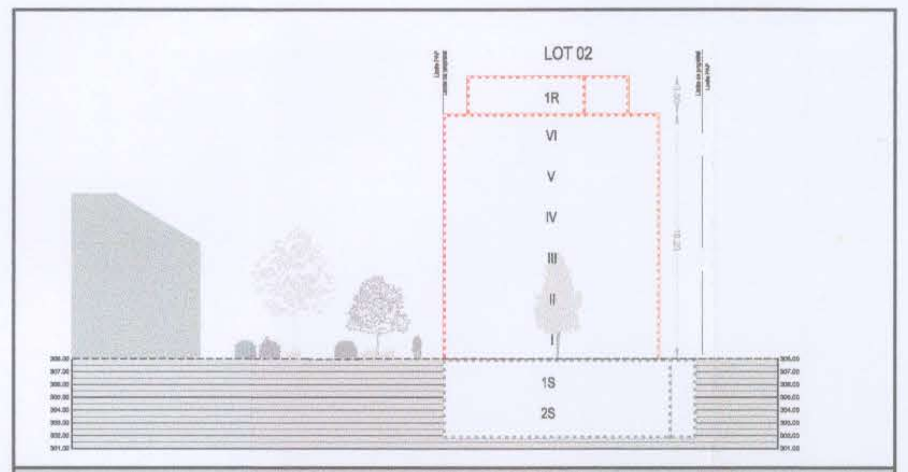

COUPE C-C' 1-500

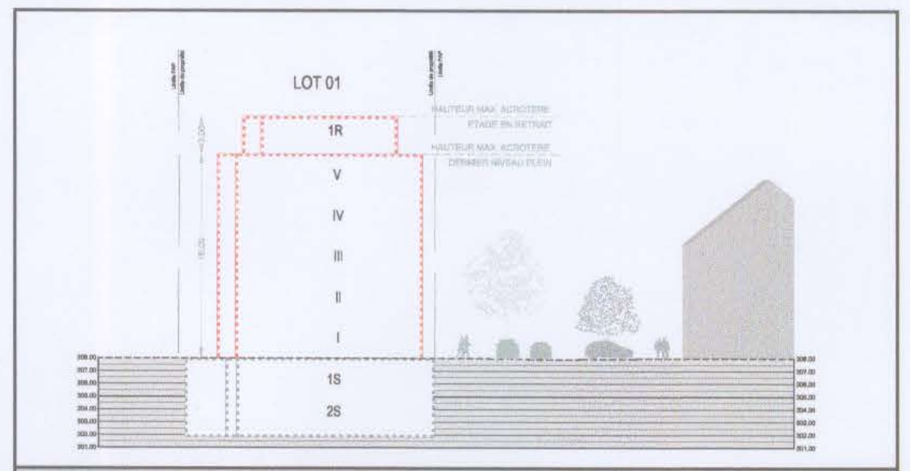

COUPE D-D' 1-500

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m²] / surface du scellement du sol [m²] / type de toiture / type, disposition et nombre des constructions — LOT / ILOT — surface du lot / de l'îlot [ares] / surface constructible brute [m²] / type et nombre de logements / nombre de niveaux / hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- PAP délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain remodelé
- terrain existant

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- onc constructions en ordre non contigu
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / parcelles

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voies de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté/arbre à moyenne ou haute tige à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

Cotations

- dimensionnement des immeubles
- reculs des immeubles

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert scellé à 80%
- espace vert sur dalle parking

Légende

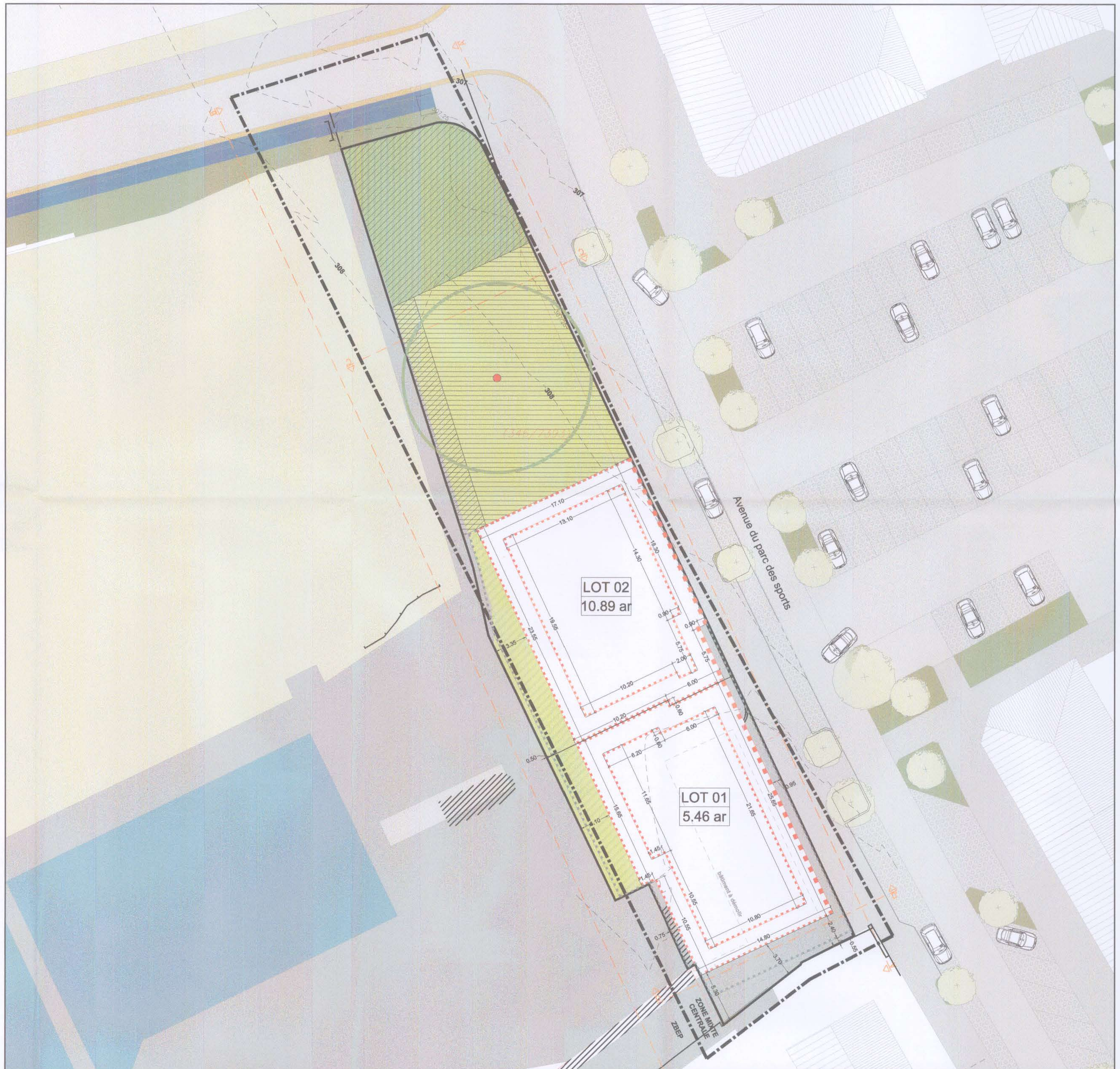

Projet d'aménagement particulier 1-250

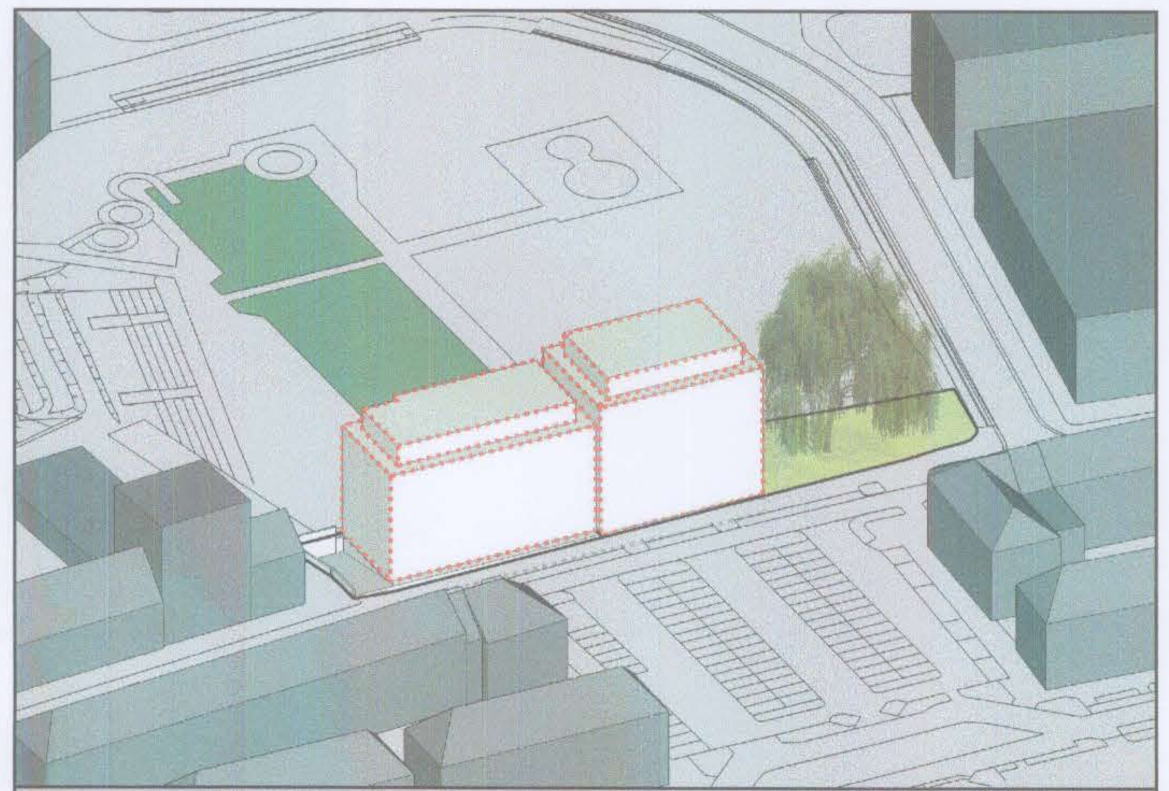

AXONOMETRIE

LOT 01			5.46	LOT 02			10.89
-	406.54	-	2217.00	-	401.18	-	2688.00
526.21	onc	-	20c	445.14	onc	-	-
tp	ha 19.00m	-	V+1R+2S	tp	ha 22.20m	-	VI+1R+2S

DEGRES D'UTILISATION DU SOL

Fonds de plan issu du mesurage n° 12/8092 daté du 19-10-2012, constituant le plan de délimitation du périmètre de la zone d'aménagement, dressé par le bureau BCR s.à.r.l, géomètre officiel auprès de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

Référence: 17891/34C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 26.09.2017
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

SURFACE BRUTE : **16.35** ar

SURFACE NETTE : **16.35 ar**
SURFACES PRIVEES & PUBLIQUES NECESSAIRES A LA VIABILISATION : **00.00** ares
SURFACE CEDEE AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : **00.00** ares
(soit 00.00% à céder)

DONNEES ET SURFACES

MAITRE DE L'OUVRAGE : Exclusive Homes S.A.
371, route de Belval
L-4003 ESCH-SUR-ALZETTE

PROJET : Projet d'aménagement particulier
"Parc des Sports" à Obercorn

FICHIER
BENG-PARC DES SPORTS-PAP-13-B-379\02-Esquisse\379_OBERCORN_PAP_2015-11-05\DWG_PROJET\379_parc des sports_PAP_2016-09-29.dwg

ECHELLE :	DESSINE :	CONTROLE :	DATE :
1 / 250 e	AS	PA	12 juillet 2017

PAP "Parc des Sports" à Obercorn

BENG ARCHITECTES ASSOCIES
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél : 00352 / 54 94 30 Fax : 00352 / 54 94 33
Mail : beng@pt.lu

OBJET : PARTIE GRAPHIQUE
modifiée suivant avis réf. 17891/34C
de la Cellule d'évaluation en date du 30 mars 2017

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

1